

Dates clés du Conseil de l'Europe

Source: CVCE. European Navigator.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/dates_cles_du_conseil_de_l_europe-fr-774f388f-1e86-4321-aa05-d05aa50c3882.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Dates clés du Conseil de l'Europe

7-10 mai 1948

Le Congrès européen de la Haye propose de convoquer une assemblée européenne et de créer une cour de justice chargée de faire respecter une charte des droits de l'homme.

18 août 1948

Le *Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne* propose, dans un mémorandum adressé aux gouvernements intéressés, des modalités précises de convocation d'une assemblée européenne.

26 octobre 1948

Le Conseil consultatif du Traité de Bruxelles constitue un *Comité d'études pour l'Union européenne* qui se réunit à Paris de novembre 1948 à janvier 1949.

27-28 janvier 1949

Les ministres des Affaires étrangères des Cinq puissances, réunis au sein du Conseil consultatif du Traité de Bruxelles, se mettent d'accord pour établir un Conseil de l'Europe, composé d'un "comité ministériel" et d'un "corps consultatif".

3-5 mai 1949

La Conférence sur la création d'un Conseil de l'Europe se tient au Palais de Saint-James, à Londres, et débouche sur la signature, par les dix États fondateurs, du Statut de l'organisation le 5 mai 1949. Le Conseil de l'Europe est doté d'une assemblée consultative et d'un comité des ministres, assistés d'un secrétariat.

3 août 1949

Entrée en vigueur du Statut du Conseil de l'Europe.

4 novembre 1950

Signature à Rome de la *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales*. La Convention institue un mécanisme juridictionnel de contrôle, constitué d'une Commission et d'une Cour des droits de l'homme.

3 septembre 1953

Entrée en vigueur de la Convention européenne des droits de l'homme.

13 septembre 1961

Création de la *Conférence européenne des pouvoirs locaux*.

18 octobre 1961

Signature à Turin de la *Charte sociale européenne*. Elle entre en vigueur le 26 février 1966.

19 février 1975

La *Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe* remplace la Conférence européenne des pouvoirs locaux. En 1979 elle devient la *Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe*.

15 octobre 1985

Signature de la *Charte européenne de l'autonomie locale*. Elle entre en vigueur le 9 septembre 1988.

26 novembre 1987

Signature de la *Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants*. Elle entre en vigueur le 1er février 1989.

5 mai 1989

À l'occasion du 40^{ème} anniversaire du Conseil de l'Europe, le Comité des ministres adopte une déclaration qui marque le début de la politique d'ouverture de l'organisation à l'égard des pays d'Europe centrale et orientale.

6 novembre 1990

Premier élargissement à l'Est avec l'adhésion de la Hongrie.

9 octobre 1993

Premier sommet à Vienne des chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe. Adoption d'une nouvelle stratégie basée sur le concept de sécurité démocratique.

14 janvier 1994

Création du *Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe*. Composé de deux chambres, le Congrès se substitue à la Conférence permanente.

11 mai 1994

Signature du Protocole n° 11 à la Convention européenne des droits de l'homme instituant la nouvelle Cour unique des droits de l'homme.

1er février 1995

Signature de la *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales*. Elle entre en vigueur le 1er février 1998.

10-11 octobre 1997

Deuxième sommet à Strasbourg des chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe. Un plan d'action, joint à la déclaration finale, définit les tâches principales de l'organisation pour l'avenir, notamment dans la perspective de son 50^{ème} anniversaire, le 5 mai 1999.

1er novembre 1998

Entrée en vigueur du Protocole n° 11 sur la nouvelle Cour unique des droits de l'homme.